# VERIDIQU

erecet and consistent and the property of the property of the property of the party of the party

( DICERT VERUM QUID VETAT? )

Du 13 VENTOSE, an 4 de la République Française. (Jeudi 3 MARS 1796 v. sc.)

Démission faire var le général Clairfayt du commindement de l'armée. — Position des armes impériales sur le Rhin. —
Art vée l'érin à Arles, e corté d'hommes à moussiches et à tonnets rouges. — Dispussion sur la résolution qui
déclare nulles les assemblées primaires du canton de Saint - Aban; adoption de cette résolution. — Hommage fait au consei par les circyens Bernard et Languin du buste et a un complaire des reuvres de Montesquieu.

Le prix de ce journal et de 250 liv. par mois, ou de 9 liv en numéraire pour 3 mois. Ou souscrit à Paris, rue d'Autin, n°. 928.

ne

é-

de de tnı les

23

ing

gue

cla

le 30

ens

re, ette iande

ole, des

, le sion 'elle at-

faut

r la

son. e et

van-

ion? aire,

par , ni blic:

, en

ment

de la mine

Executive construction of the second second				
Cours des changes	du 12 ve	ntoss.		
Amsterdam	12.8	Esp,		
Bala	59,000	102	184	
Géass			92 06 10	ſ
Linewing		Call in	11 10	
Vinc L'agent, en barre.	Merci's	entities to the	96 10	
Fiege d'or	7900	b.		
Rescriptions sur l'emp. forcé.		44 5	p.	-

# NOUVELLES DIVERSES ACVAZILATURQUIE.

CONSTANT NOPLE, du 24 décembre.

D'après les recherches nécessaires, nous sommes enfin parvenis à nous procuier la véritable ligne de démarcation que la Porte O tomane a accordé à la maison d'Autriche, tanten vertu du traité de Beignade, que de celui de Sistowe; ce qui a terminé le différent qui subsistoit à cet égard, depuis plus de 50 ays. Toute la lisière qui se trouve comprise entre la Korana et la Glina, en commençant audessus de Bozw si et en longeant la rive droite de l'une, et la gauche de l'autre restera à la masson d'Autriche, qui conservera de même les deux forts importants de Rettu et conservera de même les deux forts importans de Retin et de Drewich; stues, le promier à deux lieues de la source de la Glina, sur une colline, et l'autre dans une plaine à 6 lieues de celle de la Korana. Dans cet end oit, la ligne suit la rive ganche de l'Unnà, et va jusqu'au point que les Croates appellent triplex confinium, parce que c'est là que les limites des Vénitiens, des Turcs, et de la Dalmatie A inichienne se confondent près d'un village qu'on nomme Knir. Le terrain que la Porte vient de céder à l'Empereur est dans sa plus grande largeur de sept lieues d'Allemagne; dans sa longutur il s'étend à 19 lieues du sud au nord,

et dans quelques endroits il ce retrécit jusqu'à une lieue et demie, La petite ville de Z velin Kola reste aussi comprise dans le condon Autrichien, et le pacha de Bosnie ne souvant déterminer les habitans à faire cette cession de bonne grace, s'étoit engagé à employer un stratageme, qui étoit de faire sauter le fort, en attribuant le malheur au hatard. Presque tous le: Turcs qui avoient des posses-sions dans le pays cédé, l'ont abandonné, la Porte leur ayant promis une indemnisation.

Le pacha de Viddin, devenu presqu'indépendant, est entré en négociation avec la Porte; d'antres soutiennent avec plus de probabilité, que d'est elle qui est entrée en négociation avec lui. Qu'il qu'il en soit, ce rebelle ne pouvant se fixer aux promesses du gouvernement, se tient sur ses gardes, et ne ser laisse approcher de personne, excepté de ceux dont il est essuré. Ses liaisons avec les brigands de Belgrade subsistent toujours; et il leur donne comme il en reçoit, les secours necessaires dans l'occesion.

Le gocétal anglais Cock, neveu du fameux nav gateur de ce nom, est arrivé en cette capitale, chil sera employé au service de le Porte Octomane, comme d'autres officiers Français et Suédois.

La peste ne cesse pas encere ses favages, et sa d rée, qui a déjà causé des pertes très-considérables, n'afflige pas pau le gouvernement et les familles particulières. Les vaisseaux suédois, qui doivent fransporter à Tunis les munitions dont la Porte fait présent au Dey, en ont été attaqués, et une partie des équipages a perdu la vie. (Ext. de la gaz, de la Berlin.)

#### ALLEMAGNE.

Des boids du MEIN, le 8 fevrier.

La gazette de Westzlar du 6, prétend savoir de bonne source, que 30 mille hammes de troupes Prussiennes arri-veront incessamment dans le cercle de Franconie, et que

déjà on leur prépare des quartiers.

Du 17. — Des lettres de Brandebourg annoncent comme une chose positive, que des troupes Prussiennes sont en mouvement pour se porter sur le Rhin. Ces lettres ajon-tent que S. M. Prussienne n'ayant point cessé d'avoir à cœur les intérêts du Stadhouder, et les siens se trouvant affermis du côté de la Pologue, elle se montrera activement dans cette campagne, d'autant plus que le sort de ses états de la rive gauche du Rhin ne peut manquer d'exciter sa sollicitude. La marche de ses troupes a d'ailleurs un mouf évident, celui de protéger la ligne de démarcation.

L'on apprend aussi, que les tronpes Hollandaises qui ont du quitter le pays d'Osnabiuck, viennent d'être réparties dans le pays de Nassau-Dillenbourg appartenant au

Stadhouder. Le prince régnant de H henlohe-Ingelfingen, chef de l'illustre maison de ce nom, est mort, le 13 de ce mois,

à l'âge de 81 ans.

Suivant les lettres de Dresde, c'est le 15 de ce mois, qui doit se mettre! en marche le nouveau contingent que S. A, S. l'Electeur de Saxe doit envoyer à l'armée du Rhin. Il sera composé de 10 mille hommes, dont 4 tégimens de cavalerie, et le reste infanterie.

(Extrait du Journal de Francfort.)

#### FRANCFORT, le 15 février.

Des lettres de Londres du 2 février, disent que la veille au soir le roi et la reine érant allés au théâtre du Drury-Lane, un scélérar eut l'audace de lancer une pierre dans la voiture de LL. MM. La reine fut légèrement blessée; mais heureusement il n'en résulta point d'autre mal. - Le parlement a repris ses séances le 2 à deux heures après-midi. On parloit d'un message par lequel le roi devoit annoncer que la guerre continueroit avec plus de vigueur que jamais, pour amener les fiançais à une paix acceptable, et qu'à cet effet il seroit nécessaire de faciliter à l'empereur un emprunt de trois millions sterl. - M. Morgan affirme dans un pamphlet qu'il vient de publier, que les frais de la guerre ont déja ceûté à l'état 101 millions, 504 mille livres sierl., tandis que les quatre premières années de la guerre d'Amérique n'avoient coûté que 47 millions, 572 mille liv. sterl. Les Français ont fait une seconde expédition sur la côte d'Afrique. Une lettre de Saint-Thomas, du 22 décembre, annonce qu'ils ont brûlé ou pris tous les bâtimens anglais qui se trouvoient sur cette côte. - Les lettres de la Jamaigue donnent des détails horribles sur les cruaties des nègres marrons, qui pressés par la famine dans les montagnes, égorgent les enfans au - dessous de 10 ans. Les corsaires français désolent le commerce de cette isle. - Les fonds publics out encore baisse d'un pour cent à Londrès le premier février.

On écrit de Constantinople, que dans le courant de janvier il devoit partir un ambassadeur ottoman pour se rondre près de la république française. - L'escadre française confinue à faire des prises dans l'Archipel. — Le ministre de Suède, M. d'Asp, a notifié à la Porte le mariage du roi son maître, avec la princesse Louise-Charlotte de Mecklenbourg Schwerin. Ce ministre va être remplacé par M. de Mauradjea d'Ossoua, connu par son bel ouvrage sur l'empire ottoman. — Les préparatifs de guerre conti-

nuent en Turquie.

L'empereur a décoré le 8, M le maréchal de Clairfayt de l'ordre de la toison d'or, que S. M. I. a accompagné du billet le plus flatteur. On croit que M. le maréchal se

mettra en route du 15 au 20.

Les troupes hollandaises qui ont eu l'ordre de quitter la Westphalie, sont arrivées dans les états du Stadhouder sur la Lahn. On les évalue à 6 ou 7 mille hommes Le prince Frédéric d'Orange doit arriver incessamment de Berlin à Dillembourg.

Du 18. - Les lettres de Vienne, du 10 février, disent

que M. le maréchal de Clerfayt, après avoir été comblé d'honneurs et de marques de satisfaction de la part de S. M. I., a obtenu sa démission du commandement de l'armée; c'est S. A. R. l'archiduc Charles qui le remplace? l'empereur lui a adjoint M. de Mack, suivant les uns ; M. de Bellegarde, suivant d'autres : ces deux généraux jouissent d'une grande réputation : S. A. R. l'archiduc Charles a fait ses preuves de talent et de courage dans les cam-

pagnes de 93 et de 94. (Ext. de la gaz. de Deux-Ponts.) Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur offrant ici une description exacte de la ligne qu'occupent dans sce moment les avant-postes des armées impériales du Haut et

Bas-Rhin.

Armée de Clerfayt. — Les avant-postes commencent sous les ordres du prince de Hohenlohe à St omberg, en avant et près de Bacherah, par Simmern, sur Martenstein, en s'appuyant contre la Nahe. Delà, sous le général Kray à Meissenheim, le long de la Nahe, en remontant cette rivière, jusqu'à Wastelstein. De ce point, sous M. le général de Kospoth, sur Ruschweiler, et en avant de Kubel-

berg jusques piès de Hombourg.

Armée de Wufinser. — Les avant postes s'étendent de Hombourg, sous M. le général de Mezaros à Kaiserlautera, à 2 lieues en avant de Landstulhi, et de Vogelbach sur Landsberg, Rischbach, Hoschstedt jusqu'au puit de Spire. Delà sous M le général de Hotze à Neustadt, en remontant la Speyerbach jusqu'à Erfenstein, et se prolongeant de ce dernier endroit, par les montagnes, jusqu'à geant de ce dernier endroit, par les montagnes, jusqu'à Edenkoben, De là, sous M. le général Otto à Spire, sur Lingenfeldt, non loin de Germesheim, en s'appuyant contre le Rhin,

On ne laisse pénétrer aucun Français dans la ligne tracée, à l'exception des parlementaires. Il vient, de jour, des officiers et soldats des deux partis dans les endroits neutres situés en avant des avant-posces, ju qu'à la distance de 2 lieues; mais il ne peuvent y passer la nuir, et encore moins y faire des requisitions. Nous ajoute ons que toutes ces positions, fortifiées par la nature, le sont encore da-

vantage par toutes les ressources de l'art.

(Extrait du Journal de Francfort.)

# REPUBLIQUE FRANÇAISE,

#### AIGNA, 25 pluviôse.

Malnoury, octogénaire, avoit six enfans. Il les a rassemblés ; il lear a déclaré qu'il vouloit être sûr qu'après sa mort ils vivroient en paix, et il leur a ordonné de faire devant lui le partage de sa petite fortune. Les représentations ont été inutiles, il a fallu obeir. Six lots de marchar dises et de meubles ont été faits et emportés. Une dernière armoire a été ouverte, et quarante louis ont été partagés. Le vieillard a fait apporter une houteille de vin, il à bu à la santé de ses nsans, et il est mort le verre à la main. l'aitort de dire uil est mort, car c'est s'endormir que terminer ainsi ses Jours. Quelle vie il faut avoir menée, pour métiter de imourir ainsi.

#### MARSEILLE, le 2 ventôse.

Il règne dans notre bourse et dans les affaires une stagnation qui est une vraie calamité pour la classe nombreuse de citoyens qui, dans les villes de commerce, vivent des accessoires qui suivent le négoce.

Depuis le mois de brumaire dernier, plusieurs négocians ont passé à l'étranger, emportant avec eux leurs familles

leurs fortunes et leurs dieux pénates. Tôt ou tard ce vide se fera seneir. Ceux qui restent ne se livrent guères à des spéculations dont on diroit qu'ils craignent de ne pas voir l'issue. L'incertitude des événemens politiques entre pour

beaucoup dans cette espèce de découragement.
Sans quelques navires etrangers quilfréquentent notre port, principalement les Espagnois et les Italiens, on ne soup-conneroit guères que Marseille est une place de commerce

ni même un port de mer.

Notre bourse conserve cependant une sorte de mouvement extérieur. Mais à quoi cela se réduit-il? A quelques spéculations de banque, à quelques changes de louis, et à l'agiotage de quelques denrées.

#### PARIS, le 12 ventôse.

On nous écrit une lettre d'Arles, datée du 30 pluviose, quinous annonce que Fréron y est entré la veille, escorté de troupes, et précédé d'un corrège menaçant de bonnets rouges et d'honmes à moustaches. La serieus est à son comble dans cette malheureuse commune; les amnistiés, les incarcérés l'entourent exclusivement; les gens honnêtes ne peuvent l'aborder. Les chasseurs du 10° régiment, qui y sont en garnison, sont lâchement provoqués par les bonnets rouges. Tout fait craindre des scènes sanglantes et très-prochaine dans cette cité.

Une lettre qui nous est adressée en ce moment, datée du 2 ventôse, annonce des massacres affreux, et la fuite des habitans éplorés de cette même ville. A demain les

nblé

e S. l'ar-

am-

ts.)

sice

it et

, en

ein.

ray

ette

gé-bel-

t de

lau-

ach

t de

en lon-

qu'à

, sur

des

itres de 2

core

utes

da-

:.)

E.

em-

mort

vant ont

et de

noire

liard e ses

dire i ses

r de

gna-

e de t des

cian

illes

Au Redacteur.

Quand on a la certitude qu'un ministre est trompé par de perfides agens, et qu'on a la preuve que par suite de cette erreur le directoire à commis une injustice, il est du devoir de tout bon citoyen d'exposer et au ministre et au directoise la vérité toute entière, et quand on n'a pu réussir à détromper les personnes égarées par des calomnies et des impostures, il devient nécessaire de rendre publique la réponse victorieuse et sans réplique qu'on a inutilement faite à un arrêté évidemment injuste; les membres de l'administration municipale d'Amiens ne l'ont pas fait; je crois devoir le faire pour eux : une crainte pusillanime ne m'arrêtera jamais, sur-tout quand le salut de mon pays dépend du maintien de la justice, et quand il m'est démontré qu'on provoque d'une manière très-repréhensible des déaonciateurs pour destituer par-tout ceux que le choix du peuple a appelle aux fonctions publiques, et que l'ai déja la preuve que de véritables amis de la liberté et du peuple sont vic-times de la rage et de la férocité de quelques malveillans qui veulent troubler le département de la Soinme.

Le 14 pluviôse dernier, le directoire exécutif, sur le rapport du ministre de la police ginérale, a destitui l'administration municipale d'Amiens, d'après les motifs

Parce que l'esprit contre-révolutionnaire qui se démontre

à Amiens, provient en partie:

1°. De la protection dont les membres destitués semblent favoriser les manœuvres criminelles des ennemis de la ré-publique, en y soustrant une foule de jeunes gens de la première réquisition, qui osent s'y maintenir dans un cos-tume justement odieux aux républicains.

A cette première inculpation on a répondu, et avec vérité, qu'il ne se trouve à Amiens aucun esprit contre-révolutionnaire; qu'au contraire, cette commune offre l'exemple de la soumission aux lois, et qu'on défioit de citer un fait à l'appui de la dénonciation. (A cela, j'observe que les deux provocateurs seuls sont capables de jeter les semences de contre révolution, car leur immoralité reconnue eût dû les éloigner à jamais de tout rapport avec le

gouvernement ).

A celle relative au costume, on a déclaré positivement qu'on portoit le défi de citer ni jeunes gens ni autres qui postassent ce costume, cela est si faux, si atroce, qua par un arrêté du 3 nivôse, l'administration les oblige à partir de suite; cet arrêté a été imprimé, publié et affiché; le jour de l'expiration du délai fixé, ils ont fait dresser la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est aprime par la liste des impres case at l'est apprendict de la liste le jour de l'expiration du delat fixe, ils ont lait dresser la liste des jennes gens, et l'ont remise au commissaire du pouvoir executif, qui la transmise au général qui a fait re-joindre deux mille deux cents cinquarte hommes, dont plus de deux cents d'Amiens; tous ces saits ont été maté-riellement prouvés au ministre de la Police.

Le deuzième motif de l'arrêté est un reproche de négligence coupable manifestée, en ne prenant aucune mesure pour prévenir et arrêter les scènes scandaleuses qui ont en lieu pendant plusieurs jours dans les spectacles, es mis

dans le plus grand danger la vie des citoyens.

Cette inculpation sut démentie de la manière la plus évidente par un réfit exact des faits, par la preuve donnée, que les citoyens n'avoient couru aucun danger, que les mesures avoient été prises pour arrêter le désordre que des malveillans avoient voulu causer, et par le résultat de ces mesures.

J'étois persuadé que le ministre de la police, frappé par la vérité, auroit fair punir tous les agens coupables qui désorganisoient le département de la Somme; je ne mettois point en doute, que des hommes tarés, et qui avoient ac-cumulés impostures sur impostures, alloient être panis. l'apprends que les deux perfides agens (1) continuent leurs manœuvres, et veulent faire destituer les administrateurs du département, ceux de la musicipalisé d'Abbeville et beaucoup d'autres. Je ne peux m'empêcher de publier tous ces faits; et d'éveiller l'attention de tous les hons citoyens surgles projets des ennemis de la république, déguisés sou le masque du patriotisme.

Je vous invite, citoyen, à insérer dans votre feuille cet avertissement; je vais déconvrir tous les fils de cette trame et je la mettrai au grand jour. Un de vos abonnés.

### CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS

Présidence de THIBAUDEAU.

Siance du 12 ventôse.

La commune de Rieux, département de la Haute-Garonne, avoit demandé l'établissement dans son sein d'un tribunal de police correctionnelle; organe de la com-mission, chargée d'examiner cette pétition, un membre propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Sur la proposition de Villetard, ce projet est ajourné après la troisième lecture.

Les citoyens Bernard et Languin font hommage au con-

<sup>(1)</sup> Sont Hu uet, ex-évêque, ex-membre de la con-vention, arrêté le 12 germinal comme l'un des chefs de cette journée; et Louchet, ex-moine, ex-membre de la convention, panégiriste de Robespierre, et connu avantageusement depuis deux aas,

seil d'un exemplaire des œuvres complettes de Montes-

guieu, et du buste de ce grand homme. Sur la propo ition de Philippe Delville, le conseil ordonne la mention honorable, et le dépôt à la bibliothèque

L'ordre du jour appelloit à la discussion le projet de rédu corps législatif. solution présenté par la commission de la verfication des peuvoirs, sur le remplacement des ex-constitutionnels. Lecointre-Puyraveau qui en est le rapporteur, est appellé

à la tribune. Il ne répond pas. Le Président. Lecointre-Puyraveau étant absent, je déclare que la séance est le ée.

# CONSEIL DES ANCIENS. PRÉSIDENCE DE RÉGNIER.

Seance du 11 ventise.

Borel, organe d'une commission nommée hier, fuit le rapport sur la résolution qui déclare irrégulières et oulles les deux assemblées primaires du canton de Saint Alban, département de la Lézère. Il remarque que l'art. 28 de la constitution a été mal-à propos cité dans les motifs de cette tésolution. Voici le fait :

Le 10 brumaire, l'assemblée primaire de Saint Alban, dissoute à la suite du tomulte qui l'avoit trouble, s'ajoursa au 14 pots proceder aux élections. Le 17, une foible partie de cette assemblée promaire se réunit et fit l'election des juges de paix, de ses quatre assesseurs, et du président de l'administration municipale.

Ges elections peuvent être au fond regardées comme nulles; el es le sont également par la forme, car la constitution porte qu'elles doivent être faites dans une seule et

Malgré l'erreur commise dens le considérant, la com-

mission propose d'approuver la résolution. On observe cus le conseil ne peut pas consacrer une erreur par une a probation pure et simple. Quelques mem-bres proposent de aétacher le considérant, et de n'ap-

D'autres pensent que cela seroit inconstitutionnel. Le conseil prononce l'ajournement de cette discussion, qui tient essentiellement à l'interprétation de la constitution,

#### Seance du 12 ventôse.

Le président annonce que l'on fait hommage au conseil du premier volume d'une magnifique édition des œuvres de Montesquien, ainsi que d'un buste très-ressemblant de

ce grand homme. Après avoir pris l'agrément du conseil, le président or-

donne que le buste soir apporté. Goupil presente cet hommage au conseil. Citoyen de toutes les nations, dir-il, contemporain de tous les siècles, confident de tous les législateurs Montesquieu a pénétré confident de tous les legislateurs. Montesqueu a penètre les secrets les plus profonds de l'art de gouverner les hommes; il nous a developpé les causes inapperçues jusqu'alors des g ands événamens qui ont change l'esprit et les mœurs des nation. P ut-être du sentiment des droits naturels de l'homme, il nous a appris toute l'excellence du turels de l'homme, il nous a appris toute l'excellence du gouvernement républicain, combien nous devons le chérir, et commant nous devons le con erver. Des hommes inattentifs ou prévenus ont dit que Mon-

tesquieu avoit été favorable à la royauté, à la noblesse,

à la féodalité, à la juridiction cléricale. Le lecteur impari tial qui a médité les écrits de Montesquieu, conne à l'injustice de ces reproches. Il vivoit sous un gouvernement qui supprimoit tous les écrits dent la liberté faisoit ombrage au despotisme ou à la superstition, et il ne s'est soustrait qu'avec la plus grande peine aux persécutions que lu ont attirées ses Lettres Persannes. En montrant combion etoicat vicieuses elles-mêmes les institutions qui tempérolent la royauté, Montesquieu n'a pas prétendu, comme ou l'a dit, en faire l'éloge; pas plus que le physicien qui a claservé qu'un poison mêlé à un autre tempère le mauvais effet du premier, ne prétend recommander l'usage du second, Montesquieu prouva d'une manière convaincante que le gouvernement républicain pouvoit très-bien convenir à une grande nation établie sur un immense territoire. Depuis Rousseau ne pût éviter de tomber dans l'erreur sur ce point : Montesquieu émit le vœu de son cœur, en appelant dans sa patrie ce gouvernement par excellence vous ordonnez que son buste soit placé dans cette salle, vis-à-vis celui de Brutus, vous prouverez à nos cencitoyens que c'est par la rémion des lumières de la palosophie et de la chaleur du patriotisme, que nous voulons remplir la grande tâche qui nous est confiée.

Legrand regarde ce te proposition comme prématurée; il faut attende que le conseil des 500 air prononcé sur la demande qui lui a été faite des honneurs du Pantheon, pour Montesquieu.

Plusieurs membres observent que d'ailleurs une loi défend de placer aucune image dans le lieu des seauces du corps législatif, sans une loi expresse.

Le conseil ordonne que le discours de Goupil sera inséré au procès-verbal, et que le volume et le busse seront dépo és aux archives.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux

élections de Saint-Alban.

La difficulté se réduisoit à savoir, si le conseil des anciens, pour ne pas commettre l'erreur faite par celui des 500 dans le considérant de cette résolution, pouvoit retrancher une partie de ce considérant.

Plusieurs membres étoient de cet avis. Ils se fondoient sur ce que le considérant n'étoit autre chose que l'exposé des motifs qui avoient déterminé le conseil des 500 à déclarer cette résolution urgente; le conseil des anciens pouvoit lui-même, reconnoître l'urgence en la motivant sur une partie des considérations présentées par le conseil des 500, ou même sur des raisons tout à-fait différentes.

Ils demandoient qu'on s'en tint, pour mot ver l'urgence à la dernière considération, portant qu'il éroit pressant de donner aux citoyens des administrateurs et des juges legalement élus. Ainsi ils évitoient de répéter le sur lus du préambule de la résolution, et d'appliquer aux asserablées primaires l'art. 28 de la constitution, qui ne regarde que assembl es communales: ce qui formoit l'erreur reprochée.

Dautres membres ont observé qu'avant de dire qu'il fall sit donner aux citoyens des juges et des administrateurs lég lement élus, il falloit avoir dit qu'on n'en avoir point encore élus, ou que ceux qui l'avoient été, étoient illé-

galement nommés. Le conseil a terminé cette discussion par un ordre du jour sur toutes les difficultés relatives au considérant, et a approuvé la résolution. - Séance levée.